



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:
Mo:
b:



22068940

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

01 JUIN 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : 0477 841 596

Nom

(en entier) : **COMET TRAITEMENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rivage de Boubier 25, 6200 Châtelet****Objet de l'acte : Rénomination des administrateurs et administrateurs délégués**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 avril 2022:

1. Démission et nomination d'administrateurs

L'assemblée générale prend connaissance de la démission des administrateurs qui suivent, à partir de ce jour, et accepte la démission :

- Monsieur Pierre François Bareel, résidant à Avenue des Trois Couronnes 23, 4130 Esneux
- Monsieur Hervé Demoulin, résidant à Avenue Vauban 33, 5000 Namur
- Monsieur Maxime Grosjean, résidant à Avenue des Faisans 4, 6110 Montigny-le-Tilleul
- Madame Aurore Grosjean, résidant à Avenue du Verger 12, 1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
- Monsieur Bernard Beyne, résidant à Heidestraat 35, 9070 Heusden, Belgique
- La SA COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES, ayant son siège à Rivage de Boubier 25, 6200 Châtelet, inscrite à la BCE sous le numéro 0869.734.860, avec comme représentant permanent M. Philippe Grosjean
- LA SA SPARAXIS, ayant son siège à 4000 Liège, Avenue Maurice-Destenay 13, inscrite à la BCE sous le numéro 0452.116.307, avec comme représentant permanent Mme Sabine Colson
- La SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT, ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 32 Boîte 4, inscrite à la BCE sous le numéro 0253.445.063, avec comme représentant permanent M. François Fontaine

L'assemblée générale décide de renommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs, à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2028 :

- Monsieur Pierre François Bareel, résidant à Avenue des Trois Couronnes 23, 4130 Esneux, Belgique
- Monsieur Hervé Demoulin, résidant à Avenue Vauban 33, 5000 Namur, Belgique
- Monsieur Maxime Grosjean, résidant à Avenue des Faisans 4, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique
- Madame Aurore Grosjean, résidant à Avenue du Verger 12, 1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Belgique
- Monsieur Bernard Beyne, résidant à Heidestraat 35, 9070 Heusden, Belgique, administrateur indépendant
- La SA COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES, ayant son siège à rue du Rivage de Boubier 25, 6200 Châtelet, inscrite à la BCE sous le numéro 0869.734.860, avec comme représentant permanent M. Philippe Grosjean
- LA SA SPARAXIS, ayant son siège à 4000 Liège, Avenue Maurice-Destenay 13, inscrite à la BCE sous le numéro 0452.116.307, avec comme représentant permanent Mme Sabine Colson
- La SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT, ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 32 Boîte 4, inscrite à la BCE sous le numéro 0253.445.063, avec comme représentant permanent M. François Fontaine

2. Octroi d'une procuration en vue de la publication des décisions prises

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



L'assemblée donne pouvoir à Madame Maxime Meyfroidt et Monsieur Ho Nam Lo, avocats ayant leur cabinet à Vrijheidslaan 27, 9000 Gand, chacun d'eux agissant seul et avec faculté de substituer, pour remplir toute formalité requise et prendre toute mesure nécessaire relatives aux décisions prises ce jour par l'assemblée générale, en vue de leur dépôt et publication et pour signer à cette fin tout document nécessaire y-relatif au nom de la société.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 avril 2022:

1. Les administrateurs confirment les mandats des personnes suivantes dans la lumière de la démission et renomination subséquente des administrateurs de la société en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour :

-COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES sa, avec comme représentant permanent M. Philippe Grosjean en tant que président du conseil d'administration

-M. Pierre-François Bareel en tant qu'administrateur délégué de la société

2. Les administrateurs donnent pouvoir à Madame Maxime Meyfroidt et Monsieur Ho Nam Lo, avocats ayant leur cabinet à Vrijheidslaan 27, 9000 Gand, chacun d'eux agissant seul et avec faculté de substituer, pour remplir toute formalité requise et prendre toute mesure nécessaire relatives aux décisions prises à ce jour par le conseil d'administration, en vue de leur dépôt et publication et pour signer à cette fin tout document nécessaire y-relatif au nom de la société.

Ho Nam Lo,
mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).